PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

IP A

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT BUREAU DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DR

ARRETE

N° 992329 du 24 septembre 1999 portant

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Largue

LE PREFET DU HAUT-RHIN Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la loi nº 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 5;
- VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi sur l'eau ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 960308 du 4 mars 1996 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Largue ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 961521 du 12 août 1996 modifié portant constitution de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Largue;
- VU l'arrêté n° 96-652 du 20 décembre 1996 du Préfêt Coordonnateur de Bassin approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin-Meuse (SDAGE);
- VU la délibération de la Commission Locale de l'Eau du 4 novembre 1998 approuvant le projet de SAGE soumis à consultation et mis à disposition du public;
- VU les avis des Conseils Municipaux des communes concernées;
- VU l'avis du Conseil Régional d'Alsace en date du 5 février 1999;
- VU l'avis du Conseil Général du Haut-Rhin en date du 9 février 1999;
- VU l'avis du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Renaturation de la Largue en date du 8 février 1999 :
- VU l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace en date du 14 janvier 1999;
- VU l'avis de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Alsace en date du 21 janvier 1999;
- VU l'avis de la Direction Départementale de l'Equipement du Haut-Rhin en date du 29 janvier 1999;
- VU l'avis de la Mission Déléguée de Bassin Rhin-Meuse en date du 10 juin 1999;
- VU la délibération n° 99-02 du 17 mars 1999 du Comité de Bassin Rhin-Meuse donnant un avis favorable sur le projet de SAGE Largue
- VU l'arrêté préfectoral n° 990631 du 6 avril 1999 portant mise à disposition du public du projet de SAGE approuvé le 4 novembre 1998 par la Commission Locale de l'Eau;
- VU l'avis de la Commission Locale de l'Eau du 30 juin 1999 adoptant le SAGE de la Largue compte tenu des avis exprimés;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, chef de MISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRETE

Article 1er - Approbation du SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Largue tel qu'il apparaît dans le document ci-joint, est approuvé.

Article 2 - Disposition du public

Un exemplaire du SAGE est tenu à la disposition du public dans les communes du périmètre du SAGE, à la Sous-Préfecture d'Altkirch ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin à Colmar.

Article 3 - Publication

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture. Mention des lieux où le schéma peut être consulté sera insérée, en caractères apparents, dans deux journaux locaux diffusés dans le département et affichée dans les mairies des communes concernées.

Article 4 – Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Colmar, le 2 4 SEP. 1999

Le Préfet.

of